

CRITÈRES DE DÉTECTION DE RÉSURGENCE DE CAS COVID-19 AU NIVEAU COMMUNAL - EARLY WARNINGS/ALERTES

Mise à jour 12 juillet 2021

1) Contexte

La gestion de l'épidémie de COVID-19 se fait au travers de mesures de prévention et de contrôle au niveau national (macro-management) et local (micro-management). Lorsque l'incidence diminue¹, il est important de détecter rapidement des résurgences locales afin de prendre des mesures locales renforcées et ainsi limiter la dispersion du virus et ce, en plus des activités de détection de situations de cas groupés au niveau de collectivités. Ces deux volets composent le micro-management.

Au mois de juillet 2020, Sciensano a coordonné la rédaction d'un document qui décrivait les organisations mises en place dans et par les entités fédérées pour répondre à cet objectif de micro-management. Le niveau communal avait été choisi pour détecter des résurgences et des critères avaient été définis, qui donnent lieu à une « alerte précoce » (ou Early warning). Il avait été décidé d'évaluer ces critères et de les affiner si nécessaire au cours du dernier trimestre 2020.

L'objectif de ce document est de donner une vue d'ensemble des critères révisés et mis en place dans le cadre de la détection rapide de résurgence des nouveaux cas de Covid-19 au niveau communal dans chaque entité.

2) Flandre et Région Bruxelles-Capitale (AZG Controletoren)

Un système d'identification automatique des communes où une augmentation potentiellement alarmante des nouveaux cas est observée, a été implémenté dans la plateforme Controletoren. Ce système est basé sur 3 indicateurs (définis dans le Tableau 1 ci-dessous). Les indicateurs et seuils ont été développés en collaboration avec Sciensano.

Le statut d'une commune passe en « **Early warning** » (alerte précoce) si les seuils pour au moins 2 des 3 indicateurs sont dépassés. Afin d'éviter que les petites communes ne répondent trop rapidement aux critères en raison d'un foyer de cas limité (par exemple, deux familles), un Early warning n'est envoyé/publié que s'il y a eu au moins sept cas au cours des sept derniers jours.

Tableau 1 : indicateurs de changement utilisés pour la détection d'Early Warnings au niveau communal.

Indicateur*	Seuils Early Warning (minimum 2 conditions)
Jours avec augmentation des nouveaux cas	≥4*
Δpositivité	>1**
Changement relatif d'incidence 7j (%)**	>50***

*Au moins 4 jours d'augmentation sur les 7 derniers.

**Différence entre la moyenne du taux de positivité calculé sur les 7 derniers jours et celui calculé sur les 7 jours précédents.

***Pourcentage de changement de l'incidence sur 7 jours par rapport à la valeur observée 7 jours plus tôt.

¹ Soit lors du plan A de la phase de confinement (incidence sur 14 jours entre 100 et 300/100 000 et PR entre 3 et 6%), ou pendant la phase de contrôle (incidence sur 14 jours < 100/100 000, Rt < 1 et incidence hospitalisations sur 7 jours < 4,5/100 000).

Si une commune a un Early warning pendant au moins cinq jours sur une période des sept derniers jours, avec au moins 7 cas, une "**Alerte**" est envoyée.

3) Wallonie (Plasma/BI AVIQ)

Le système de surveillance mis en place par l'AVIQ permet de générer des alarmes spécifiques liées:

- à un cluster :
 - o de type communautaire lié à un évènement ou un rassemblement nécessitant une intervention de terrain
 - o ayant mené à la fermeture d'une école
 - o incluant au moins un cas variant of concern
- à la vitesse de propagation (Inspirée des indicateurs précédemment développés avec Sciensano): augmentation des cas pendant 4 jours consécutifs sur une commune. Mise en place d'une moyenne mobile sur 7 jours afin de lisser les effets cycliques du weekend.

Ces alarmes sont envoyées chaque jour au Centre régional de Crise (CRC) qui se charge de les relayer aux Bourgmestres des communes concernées au moyen d'un SMS avec un code. Ce dernier permet de s'informer de la situation épidémiologique de ladite commune sur la plateforme de reporting (PLASMA). L'outil a été développé en collaboration avec les Bourgmestres et Gouverneurs.

4) Analyse hebdomadaire du RAG

Aux niveaux d'alarme 3 à 5, des mesures strictes s'appliquent en général au niveau national. Dans la phase de gestion de risque (niveau d'alarme 1 et 2), les mesures prises au niveau national et provincial sont limitées et il peut être nécessaire (temporairement) de prendre des mesures supplémentaires au niveau local afin de maîtriser rapidement une recrudescence. C'est pourquoi, une analyse supplémentaire sera faite au niveau communal dans le cadre de l'évaluation hebdomadaire de la situation épidémiologique par le RAG, en complément des évaluations par les autorités régionales. En effet, là où les alertes permettent d'identifier les communes où une détérioration de la situation épidémiologique est possible et doit donc être évaluée/suivie, les critères peuvent être trop sensibles (et donc générer trop de signaux consécutifs "on-off") pour décider directement d'un renforcement des mesures. Ainsi, si l'alerte résulte d'un foyer de cas au sein d'une collectivité ou de quelques familles avec un lien connu, les mesures de contrôle sont généralement déjà prises par les autorités sanitaires responsables, et des mesures générales au niveau communal ne sont pas nécessaires. Dans le contexte d'une circulation générale moins intense du virus pendant la phase de gestion de risque, le RAG évaluera les communes au sein d'une province se situant à un niveau d'alarme supérieur, sur base des critères disponibles au niveau communal (incidence et PR). Seules les communes pour lesquelles les autorités sanitaires n'ont pas identifié une raison à cette situation (avec prise de mesures de contrôle) seront listées par le RAG.

5) Différence alerte précoce/évaluation RAG et mesures recommandées

Le «**Early warning**» indique que la situation épidémiologique est en train de changer et qu'il est nécessaire de rechercher si cela est le résultat d'un cluster, par exemple, ou d'une circulation plus importante du virus dans la commune de façon général. Sa fonction est donc celle d'un indicateur, d'un feu clignotant orange (attention, la situation change). Un contact entre les autorités sanitaires et le

Bourgmestre est recommandé, avec un suivi étroit de l'évolution. Si une commune a eu une **alerte**, il est recommandé de convoquer la cellule de crise pour une évaluation plus approfondie.

Lorsqu'une commune figure dans l'évaluation hebdomadaire de la situation épidémiologique par le **RAG**, cela signifie que la situation y est réellement moins bonne que dans l'ensemble de la province et qu'aucune cause claire n'a été identifiée par les autorités sanitaires régionales. Il est donc recommandé que la cellule de crise locale se réunisse pour envisager des mesures supplémentaires, comme le suggère la « toolbox » du NCCN.

6) Epistat-professionnel

Une page sur le site internet de Sciensano est également dédiée au suivi de l'épidémie au niveau communal. Cette page fournit une information détaillée de la situation de la situation épidémiologique dans chaque commune, elle reprend notamment les éléments suivants :

- Différentes cartes montrant le niveau d'incidence des nouveaux cas et l'identification de clusters.
- Un tableau listant une série d'indicateurs par commune.

Cette page, nécessitant un accès spécifique, est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.wiv-isp.be/epidemie/epistat/Covid19Monitoring.aspx>.

Enfin, un système d'envoi d'e-mail automatiques reprenant quelques indicateurs clés pour les communes où une tendance à l'augmentation des cas est identifiée sur base des critères du Tableau 1 sera mis en place par Sciensano pour les communes de la Communauté Germanophone.